

## AVIS PUBLIC

**A**VIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement n° 396 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

1. **QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril dernier, le Conseil de la Municipalité a présenté le projet de « **Règlement n° 396 – Relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants** ».
2. **QUE** ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 20 h 00;
3. **QUE** le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 395, chemin des Sables Est, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

  
Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 3<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

  
Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière